

Nice,
le 12 DEC. 2017

A l'attention de France Nature Environnement Alpes-Maritimes (mail en date du 24 novembre 2017) :

OBJET : Les Bréguières à Gattières – Observation formulée dans le cadre de la participation par voie électronique.

Cher

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de vos observations formulées par mail du 24 novembre 2017 et je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au projet d'aménagement des Bréguières.

Nous souhaitons répondre à vos observations point par point :

1) - Sur le projet d'Eco-quartier :

Le projet présenté par l'établissement public d'aménagement Eco-Vallée Plaine du Var (ci-après l'EPA) a ainsi été construit de manière à éviter les continuités d'urbanisation en maintenant les principales zones identifiées par nos écologues comme zones nodales et revêtant une importance particulière dans la trame verte et bleue communale et métropolitaine. L'EPA et la commune ont la volonté de faire adhérer le projet à la démarche Eco-quartiers.

2) - Sur le paysage - perspective :

Vous trouverez dans l'étude d'impact de la page 264 à 273 le chapitre dédié aux impacts paysagers du projet. Une modélisation du projet (dans son état de connaissance au moment du dossier de création) a été réalisée et sera reprise dans l'actualisation de l'étude d'impact prévue au stade du dossier de réalisation du projet de ZAC, ainsi que cela est prévu par l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

Concernant un risque "d'effets de mur" depuis le bas du coteau, étant donné la topographie du site et l'emplacement prévu de l'urbanisation, il n'y aura pas d'impact paysager du projet depuis le bas de coteau. En effet, la route de la Baronne se situe en contrebas d'un bloc rocheux couvert par une végétation qui demeure dans le projet et sera donc le seul élément visible depuis la plaine.

3) - Sur la biodiversité :

Tel qu'indiqué dans notre réponse à l'avis de l'autorité environnementale, des inventaires complémentaires aux inventaires initiaux ont été réalisés entre juin et septembre 2017, notamment concernant le lézard ocellé, suivant un protocole d'inventaire validé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement. Ces inventaires complémentaires n'ont pas révélé la présence de l'espèce (ni contacts, ni traces de présence). Les résultats de ces inventaires seront fournis dans la mise à jour de l'étude d'impact dans le cadre du dossier de réalisation de ZAC.

Concernant les espèces protégées qui seraient impactées par le projet malgré les mesures d'évitement et de réduction proposées, l'EPA mènera toutes les démarches nécessaires pour démontrer la neutralité écologique de son projet en respectant toutes les réglementations en vigueur à ce propos.

Enfin, concernant le suivi écologique, celui-ci a déjà été proposé et fera vraisemblablement l'objet d'une mesure d'accompagnement des dossiers réglementaires comme cela se fait habituellement.

4 - Sur les déplacements :

L'étude d'impact du dossier de création de ZAC présente les impacts sur les flux de circulation locaux, communaux et supra-communaux. L'étude conclut à l'absence d'impact significatif à ce stade de l'étude. Pour autant, ces éléments d'étude seront actualisés dans le cadre du dossier de réalisation avec notamment les éléments précis concernant les voiries du projet, dont les accès vers la route de la Baronne.

5 - Sur la circulation des eaux :

Les besoins supplémentaires en eau potable et eaux usées, ainsi que les impacts sur les eaux souterraines ont été traités dans le cadre de l'étude d'impact (pages 75 à 87, pages 256-257). Ces informations seront actualisées dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC mais en l'état actuel des connaissances, les capacités en eau potable, ainsi que les capacités de STEP sont largement suffisantes pour absorber les besoins induits par le projet.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var reste toutefois à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien cordialement,

Le Directeur Général,



Olivier SASSI